

Plan Nature 2016-2021 (Axe 4) Assurer la perméabilité des infrastructures départementales par le rétablissement des corridors écologiques

Contrat vert et bleu Mandement Pays de Gex, co-présidé par la CCPG et le Canton de Genève

Obj 3 : Favoriser le déplacement des espèces et la perméabilité des infrastructures

Action 30a2 : Construire un passage à faune supérieur visant à limiter les accidents sur la 2x2 et rétablir le continuum écologique d'intérêt national et transfrontalier

Mesure phare d'une réflexion globale sur les 16 km de linéaire pour la restauration de la perméabilité de la 2x2 voies. Autres mesures liées : remise en état de la TB sous la 2x2 voies, veille de l'ensemble des passages sous voies (partenariat avec la LPO) et la déconstruction de la Glissière Béton Armé sur un secteur de conflit identifié.

Rappel sur la RD 884 (communément appelé 2x2 voie du Pays de Gex) :

- ❑ Travaux réalisés de 1995 à 2004 sous maîtrise d'ouvrage départementale : 90 M d'€
- ❑ Objectif de désenclavement du Pays de Gex et de compétitivité économique
- ❑ 16 200 m de long reliant Collonges à Saint Genis Pouilly
- ❑ Présence d'ouvrages de franchissement de routes, de passages agricoles, d'ouvrages hydrauliques avec passages à faune (diagnostiqué non fonctionnels pour la grande faune)
- ❑ Présence de voies latérales permettant l'entretien et la circulation des véhicules agricoles
- ❑ Rupture du continuum écologique d'intérêt national et transfrontalier

- ⇒ Un projet ambitieux
- ⇒ Un projet concret de restauration
- ⇒ Cofinancement Europe et Région pour une enveloppe de 3.6 millions d'Euros
- ⇒ Un travail multi-partenarial et transfrontalier

- ⇒ **Pour quoi ?** Pour résoudre le problème croissant de sécurité routière (plus de 20 000 véhicules / jour sur certains tronçons)
- ⇒ **Pourquoi à PERON ?** zone de collisions entre grande faune et automobilistes (22 chevreuils, 28 sangliers et 6 cerfs en 2 ans)
« Corridor fuseau » identifié au SRCE



Les partis pris :

- ⇒ Passage exclusif, végétalisé
- ⇒ approche écosystémique mais adapté pour le cerf (espèce discriminante) avec un couloir biologique de libre circulation suffisamment large : 20 m

Les contraintes à surmonter :

- ⇒ Voies au niveau du terrain naturel = apport de remblai et gestion de la pente au sud (acquisition CD01)
- ⇒ Attractivité environnementale = plantation d'arbustes déjà haut et clôture de part et d'autre entre les 2 passages sous voies.
- ⇒ Entretien = partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Ain



⇒ mise en service de l'Ecopont fin 2017/ 2018

